

# Bulletin municipal

Octobre 2017

N°6

## Les Brèves

Lagarde-Enval



**LAGARDE-ENVAL**

Mairie - Le Bourg - 19150 LAGARDE-ENVAL

Tél : 05 55 27 13 68 - Fax 05 55 27 33 06

Courrier : [lagarde-enval@wanadoo.fr](mailto:lagarde-enval@wanadoo.fr)



[www.lagarde-enval.fr](http://www.lagarde-enval.fr)

## Sommaire

- Le mot du Maire p1
- La rentrée à l'école p4
- La Colombie à Lagarde-Enval p5
- La collecte du verre p6
- Inauguration de la Stèle des Jordes p7
- Point Livre p8
- Etat Civil p9
- Infos pratiques p10
- Obligation d'élagage p11

## Le mot du Maire

### Quel avenir pour les communes ?

A ce jour, la commune gère 3 budgets :

- Le budget général, alimenté principalement, et à parts pratiquement égales, par les dotations et participations de l'Etat, les impôts locaux, les recettes permettant de faire face aux charges à caractère général, aux charges de personnel, etc...

- Le budget de l'eau, un budget autonome, qui assure en régie directe, la distribution de l'eau potable.

- Le budget d'assainissement collectif, l'individuel étant déjà géré par l'Agglo, via le SPANC.

**Au 1er janvier 2018, dans quelques mois, la compétence assainissement, c'est la Loi, va être transférée à l'Agglo. La commune perdra la compétence eau le 1er Janvier 2010, au profit, soit de l'Agglo, soit d'un syndicat compétent : La commune ne pourra plus, à partir de cette date, gérer la distribution de l'eau potable.**

Avant d'essayer d'en apprécier les conséquences, pour la commune et pour nous les usagers, je vous propose d'envisager, et pour chaque compétence :

- La situation actuelle à Lagarde Enval, un rappel utile, même pour certains élus...
- La commune dans l'Agglo, à partir de l'audit en cours de réalisation.

### EXERCICE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

#### A Lagarde-Enval

- Description du service : 435 abonnés desservis, 890 habitants dont quelques habitants de communes limitrophes (Ladignac, Ste. Fortunade, Albussac) les habitations situées au-delà du carrefour des Jordes, vers Marc La Tour, ne sont pas desservies par la commune, mais par le syndicat des Deux Vallées.

- Fonctionnement du service : l'essentiel de la production provient des sources de La Méchaussie et du Trieux, remontée de la station de pompage au château d'eau du Favillot où elle subit une reminéralisation et un traitement aux U.V. avant d'être distribuée par gravité dans le réseau.

- Indices de performance : 100% de conformité des prélèvements pour la bactériologie, la station étant équipée d'un traitement aux U.V., eau conforme pour les paramètres physicochimiques, rendement du réseau à 73%, qui est un bon indicateur pour ce type de réseau.

- Les relevés mettent en évidence une diminution sensible de la production en été, au moment où la consommation est la plus forte : un apport supplémentaire est assuré par le forage de Puy-Chautrou, et une interconnexion de sécurité va être réalisée avec Sainte Fortunade.

- La protection des captages a été entièrement réalisée avant les années 2000.

- Indices financiers : au prix du m3 consommé, 0,98€/m », s'ajoute l'abonnement au service 30 €, la location du compteur 13,30 € et la redevance pollution pour l'Agence de l'Eau. Le service n'est pratiquement plus endetté, le dernier emprunt s'éteint en 2017.



## **A l'échelle de l'Agglo :**

- Le territoire : 20 communes et 7 syndicats organisent le service pour 45 000 habitants.
- Les ouvrages de production : essentiellement des captages, 25 ressources sont encore distribuées sans traitement (?).
- Le rendement des réseaux varie de 43 à 91%, 50% des collectivités n'atteignent pas la valeur réglementaire...
- 80 agents polyvalents, représentant 35 ETP interviennent sur les réseaux, pas d'astreintes formalisées, mise en évidence d'un apport de main d'œuvre bénévole important au niveau des Elus ...
- Le prix au m<sup>3</sup> varie de 0,55€/m<sup>3</sup> à 2,00€ (0,98 € à Lagarde Eual) et pour la partie fixe, entre 35 € et 110 €, moyenne à 62 € (43 à Lagarde Eual) ; les valeurs les plus élevées sont enregistrées pour les syndicats.

## **EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

### **A Lagarde Eual**

- Description du service : concerne le bourg et ses environs immédiats, le Trioux, la Mechaussie, la Beauverie, 113 abonnés au service, soit 220 habitants et correspond à la capacité de la lagune.
- Indicateurs de performance : le SATESE établit un rapport sur la qualité des effluents et du fonctionnement des installations : il met en évidence un fonctionnement satisfaisant, pointe la nécessité de travaux d'élagage réguliers sur les berges (intervention de l'association forêt), de la réhabilitation du chemin d'accès (va être réalisé en fin d'année), de l'entretien régulier du dégraisseur...
- Indicateurs financiers : l'abonnement forfaitaire au service est de 60 €, auquel s'ajoute une taxe d'assainissement de 0,78€/m<sup>3</sup> consommés et la redevance pour l'Agence de l'eau. Aucun emprunt.... Pour rappel, l'assainissement non collectif est assuré par le SPANC de Tulle Agglo, pour l'instruction des demandes et des contrôles de conformité de l'existant.

## **A l'échelle de l'Agglo :**

La compétence concerne 37 autorités organisatrices, 8 communes n'ont pas d'assainissement collectif.

- Caractéristique du service : 46% ont une capacité inférieure à 200 équivalents habitants (220 pour Lagarde Eual)
- Etat des ouvrages : d'importants travaux sont prévus à plus ou moins long terme sur les ouvrages d'épuration et sur les lagunes : confortement des berges, renouvellement de stations, réhabilitations des réseaux... 5 communes sont identifiées comme prioritaires.
- Gestion technique : 86 agents polyvalents représentant 20 ETP, pas d'astreintes formalisées important apport de main d'œuvre bénévole au niveau des Elus.
- Indicateurs financiers :
  - o Part fixe/abonnement entre 0 et 120€ (Lagarde Eual 60€)
  - o Part mobile, entre 0,2 et 1,55€/m<sup>3</sup> (Lagarde Eual 0,78€)

# Le mot du Maire (fin)

## LES CONSEQUENCES PREVISIBLES DE CES TRANSFERTS POUR LA COMMUNE ET LES ABONNES

### Des craintes pour le fonctionnement :

- Le devenir du personnel employé sur ces compétences, remis en Mairie, repris par l'Agglo ?
- Le service à l'utilisateur ? En raison de l'éclatement ou de la dispersion sur un large territoire, comment assurer la proximité ? Comment prévenir la réactivité pour les interventions ? Quel poids donner aux élus de proximité ?

**Comment seront décidés les travaux ?** selon quelles stratégies et priorités ? une priorité à échelle communale n'est plus forcément la même à l'échelle d'un territoire.

**Privée des compétences eau et assainissement, la commune n'aura plus la maîtrise des opérations d'urbanisme.**

L'harmonisation des prix pour toutes les collectivités, la comptabilisation du bénévolat dans les charges des services, le coût de la réactivité, le décalage d'équipements entre communes, ...**l'impact risque d'être important sur le coût des services et donc sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'utilisateur...**

**Pertes de compétences, finances communales durement affectées par la diète imposée par l'Etat : une nouvelle ponction sur la DGF est annoncée, suppression de la taxe d'habitation, fin des contrats aidés...** Comment dans un tel contexte préserver le contribuable tout en maintenant l'efficacité des services, tout en répondant à vos attentes, tout en préservant l'impérieuse nécessité de conserver la proximité ?

Mutualisation des moyens, diminution des coûts de fonctionnement, tout en obtenant le gel de la baisse des dotations : **la Loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, installe les communes nouvelles**, véritables pierres angulaires de l'aménagement du territoire. Sous couvert de volontariat, ces nouvelles communes sont appelées à se développer... **une voie à explorer pour la commune ?** Si une telle orientation était envisagée, vous seriez bien entendu associés à toute décision...

**Dans cet horizon bien chargé, une éclaircie : la population communale passe à 825 habitants, soit une progression de 8% par rapport au recensement de 2012...**

L'attractivité de la commune se trouve bien vérifiée dans ces résultats qui constituent autant d'encouragements à poursuivre nos efforts en matière d'urbanisme, de maintien des services publics, de pérennisation des services de santé, de qualité du cadre de vie, de soutien à la vie associative...



## La rentrée à l'école : de nouveaux visages

Il pleuvait et pourtant petits et grands semblaient de bonne humeur en ce lundi de rentrée malgré quelques pleurs, vite consolés chez les petits et un peu d'appréhension chez les parents ou grands-parents, vite rassurés eux aussi.

Les plus petits ont fait la connaissance de leur nouvelle maîtresse Marie-Pierre Laporte et les plus grands ont retrouvé leurs maîtresses : Floriane Dubarry pour la grande section et le CP, Dominique Dessus pour les CE1/CE2 et Raphaëlle Tilly pour les CM1/CM2.

Le personnel communal était présent lui aussi pour assurer la garderie, la cantine, le ménage et les activités périscolaires : Anne-Marie Benedetto, Huguette Regnaud, Brigitte Marcelot et Christine Hombiat. Quant au périscolaire, il se verra renforcé par la présence de Céline Lemerancier qui revient parmi nous.

Un nouveau visage aussi à la cantine : celui de Stéphanie Rougier qui remplace Stan.



# LA COLOMBIE A LAGARDE ENVAL

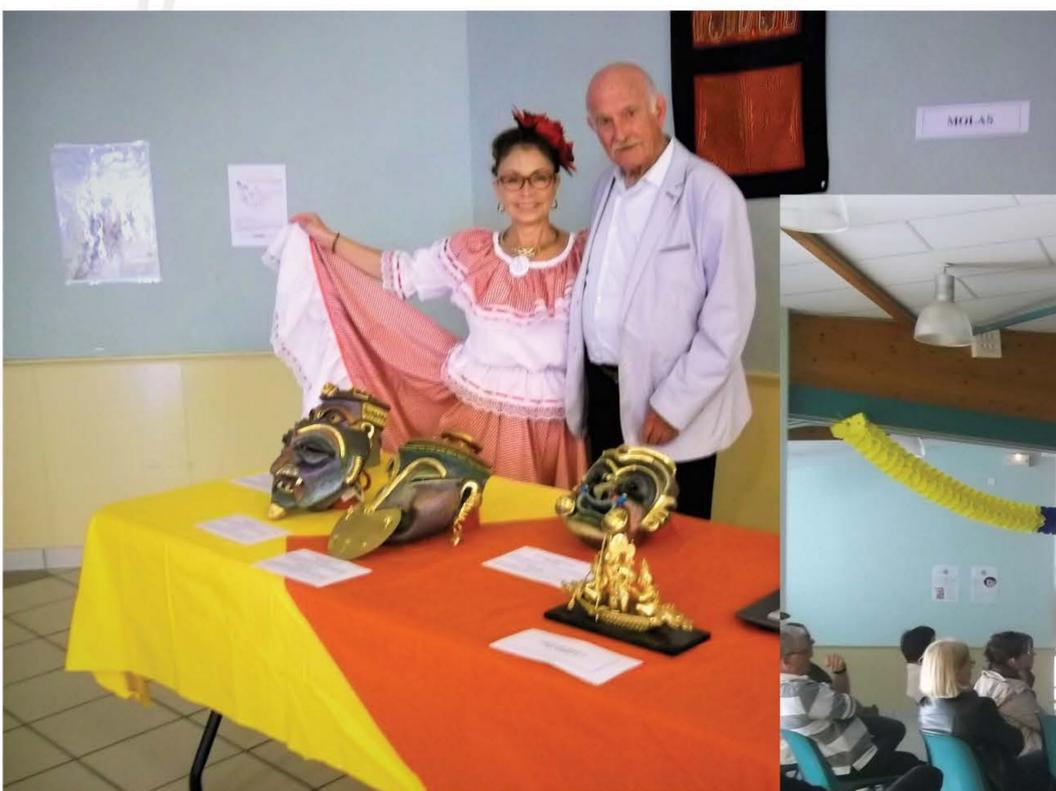


Le samedi 9 septembre, la salle polyvalente de Lagarde Enval, était ornée de la décoration jaune, bleue, et rouge du drapeau colombien. Patricia Courtois, originaire de Colombie nous avait concocté un panorama complet de son beau pays : l'ambiance musicale, la joie, l'histoire, les paysages exubérants et bien sûr un échantillon de la gastronomie locale.

Le point fort de la journée a été la projection du film « COLOMBIA MAGIA SALVAJE » ; Les spectateurs ont pu apprécier les vues fantastiques et incroyables du paysage, de la végétation et de la faune colombienne.

Le verre de l'amitié, accompagné des « empanadas » (beignets farcis de viande et de pommes de terre) des « patacones » (banane plantain frite), des « cocadas » (gâteaux à la noix de coco et sucre de canne), du mantecada (gâteau sec à base de beurre et de farine de maïs jaune) et du riz au lait à la noix de coco a fait le bonheur des visiteurs.

Vive l'année France-Colombie !





## **A COMPTER DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2017 : MODIFICATION DE LA COLLECTE DU VERRE**

Jusqu'à maintenant, tous les administrés bénéficiaient d'une collecte très performante, efficace et de proximité : l'investissement de la commune permettait la coexistence :

- Des colonnes à verre installées par l'Agglo, dans le bourg, au stade, aux Jordes.
- Des bidons, dans les hameaux, les employés communaux se chargeant de la collecte, allant vider le camion communal à la déchèterie de Ladignac, dans un container réservé à cet effet

Ce système a vécu : l'Agglo ne peut plus immobiliser un container pour nous et nous invite à aller vider à Naves...

**A compter du 1er octobre 2017, les bidons seront retirés progressivement ; on va revenir à un système qui existe partout ailleurs.**

Vous devrez, bien sûr, continuer à trier, et déposer le verre dans les colonnes prévues à cet effet : les 3 existantes/le bourg, le stade, les Jordes, plus 2 nouvelles qui vont être installées/ à l'étang, à l'Escurotte.

Nous essaierons bien d'en avoir 1 ou 2 supplémentaires ...

## INAUGURATION DE LA STELE DES JORDES

Le samedi 10 juin 2017, la stèle des Jordes a été inaugurée en présence de Monsieur François HOLLANDE, de Monsieur le Sénateur CHASSEING, de Madame et Messieurs les Conseillers Départementaux, de Messieurs COMBES et JERRETIE, des Maires des communes environnantes réunis autour de Daniel RINGENBACH, Maire de Lagarde Eual.

Réalisée par M. TRAMONT de Marc La Tour, et représentant une flamme, la stèle commémore les événements de juin 1944, lorsque la division « Das Reich », qui s'est tristement illustrée à Tulle et à Oradour, a incendié plusieurs maisons et granges dans le hameau des « Jordes » sur notre commune.



# POINT LIVRE

## Activités prévues pour l'année 2017/2018

### Café-livres

- Tous les premiers samedis de chaque mois de 14h à 16h, rendez-vous autour d'un café pour discuter d'un livre que vous avez aimé. Ouvert à tous. On commence le samedi 2 Décembre.

### Conférences, projections, expositions

- Conférence de Chantal Sobieniak le 1 décembre 2017 à 20h 30 sur la généalogie.
- Projection du film « Le chemin des carettes » de J.C. Chataur suivi d'un débat le 19 janvier 2018 à 20h30.
- Exposition de photos du Sénégal et d'objets d'artisanat en avril, mai.

### Voyage (sous réserve d'un nombre suffisant de participants)

- Voyage dans les maisons d'écrivains du centre de la France en mai ou juin 2018.

### Ouverture

Mardi : de 16h30 à 18h30

Le mercredi matin de 10h à 12h : plage horaire fréquentée cette année par 3 classes de l'école ; mais ouverte aussi aux adultes.

Jeudi : de 17h à 19h



## État Civil

### MARIAGES :

Paul Christopher JOHNSON ET Nadège REBUFFIE le 17 juin 2017

Sébastien Jean-Pierre LAURENSOU et Marie-Hélène LAPORTE le 1er juillet 2017

Loïc FARGE et Mercédès VIEVILLE le 2 septembre 2017

### NAISSANCE :

VIALLE Jade le 16 février 2017 à Tulle

CHAMBOURG Fabio le 16 mars 2017 à Tulle

FAGE MARSULT Antoine le 29 mai 2017 à Tulle

WOZNY Théo le 8 juin 2017 à Tulle

DIAS DE OLIVEIRA E SILVA Léo le 29 août 2017 à Tulle

### DÉCÈS :

LAMOURE Marie veuve ROMAIN décédée le 22 janvier 2017 domiciliée à la Borie Haute

MAILLARD Marguerite décédée le 27 janvier 2017 domiciliée au Pré Pigeonnier

SAIGNAC Lucien décédé le 7 mars 2017 domicilié à La Charrière

COURSAC Marcel décédé le 25 avril 2017 domicilié au bourg

BORIE Gabrielle veuve MADELMOND décédée le 26 mai 2017 domiciliée à Chavelarbre

DUPUIS Jacqueline épouse SCAILLIEREZ décédée le 2 septembre 2017 domiciliée à l'Estagerie

PELLEGRINO Roger décédé le 7 septembre 2017 domicilié à La Méchaussie

### PERMIS DE CONSTRUIRE :

TEIXEIRA David Maison d'habitation à l'Allée

CHAMBAUDIE Catherine garage au Favailot

REYNIER Clément garage au lotissement du Trioux

PICARD Christian Extension d'une maison d'habitation à Chavelarbre

TEILLOL Daniel Extension d'une maison d'habitation à la Borie Basse

# Infos pratiques

## HORAIRES

Possibilité si cas exceptionnel de prendre RDV avec le secrétariat de la Mairie en dehors des horaires d'ouverture au public.

### Mairie Ouverture public

**Lundi** : 9h à 12h - 14h à 17h

**Mardi** : 9h à 12h - 14h à 17h

**Mercredi** : fermée

**Jeudi** : 9h à 12h - 14h à 17h

**Vendredi** : 9h à 12h - 14h à 16h

**Samedi** : 9h à 12h

**Tel : 05.55.27.13.68 / Fax : 05.55.27.33.06**

**Email : [lagarde-enual@wanadoo.fr](mailto:lagarde-enual@wanadoo.fr)**

### Déchetterie de Puy Limond

**Lundi** : Fermée

**Mardi** : 9h à 12h - 14h à 18h

**Mercredi** : 9h à 12h - 14h à 18h

**Jeudi** : 9h à 12h - 14h à 18h

**Vendredi** : 9h à 12h - 14h à 18h

**Samedi** : 9h à 12h - 14h à 18h

**Contact : 05 44 40 60 57**

### La Poste

**Lundi** : 9h à 12h

**Mardi** : 9h à 12h - 13h30 à 16h30

**Mercredi** : 9h à 12h

**Jeudi** : 9h à 12h - 13h30 à 16h30

**Vendredi** : 9h15 à 12h - 13h30 à 16h30

**Samedi** : Fermée

Pour les évènements à venir ou ayant eu lieu, et qui nécessitent une information au niveau de la presse locale, nous vous invitons à prendre contact avec M. André VERNADAT, résidant sur la commune, qui est le correspondant chargé de communiquer à la presse les articles ou photos :

**[andre.vernadat@wanadoo.fr](mailto:andre.vernadat@wanadoo.fr)**

**+(33)6 76 70 23 82**

**Correspondante Vie Correziennaise : Martine BARATTE [m.fialip.baratte@orange.fr](mailto:m.fialip.baratte@orange.fr)**

*Pour toutes vos démarches administratives, penser à consulter le site internet « Service Public » le site officiel de l'administration française : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)*

*La majorité des photos du bulletin municipal ont été prises par André Vernadat*





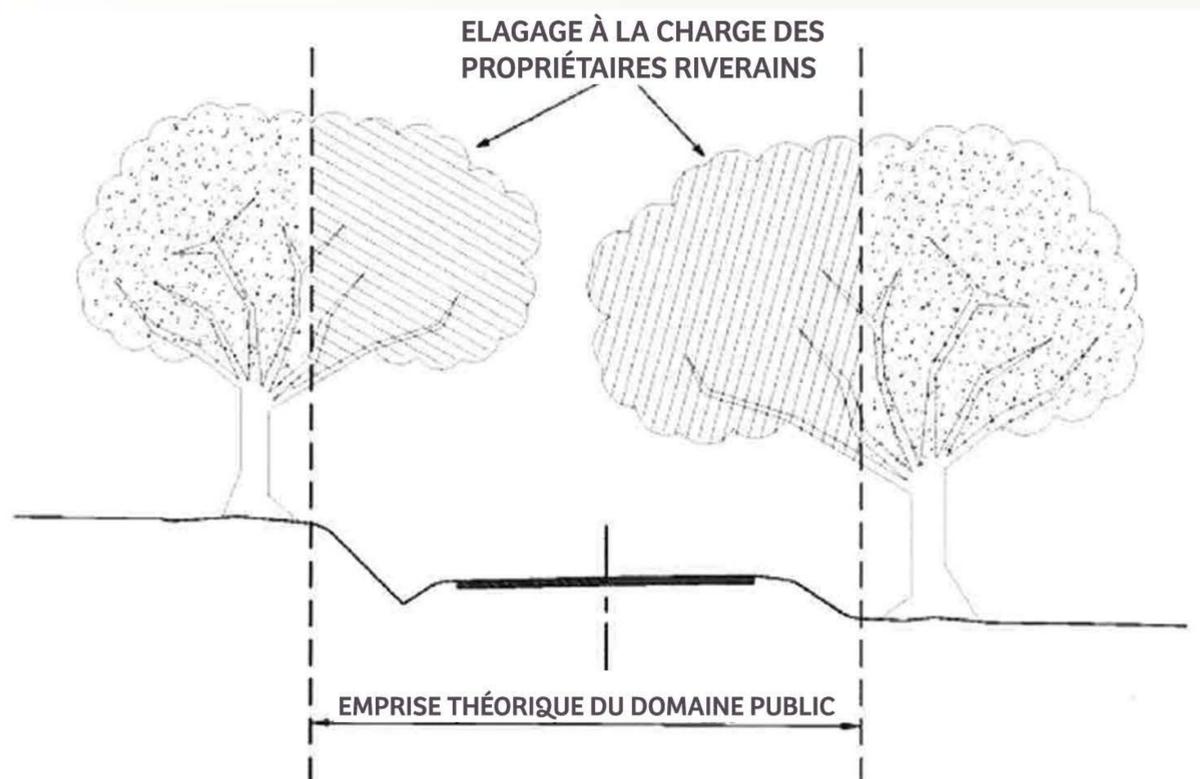
## VOIRIE : OBLIGATION D'ÉLAGAGE

**Un arrêté préfectoral fixe les obligations des propriétaires riverains des voiries.**

**Les travaux d'élagage et d'abattage des bois qui empiètent ou surplombent le domaine public sont à la charge des propriétaires : les branches, racines qui avancent doivent être coupées à l'aplomb de ces voies.**

**Les arbres doivent être plantés à 2 mètres en retrait des limites du terrain, pas en limite où ils remplacent souvent la clôture... A défaut d'exécution par les propriétaires, la prestation peut être effectuée par la collectivité, aux frais des propriétaires...**

**Le Conseil Départemental vient de saisir tous les propriétaires riverains des routes départementales pour les engager à réaliser ces travaux d'élagage. Nul doute que L'Agglo de Tulle, qui a en charge la voirie communale, va suivre l'exemple : il y va de la longévité des chaussées et des conditions de circulation.**



[www.lagarde-enuval.fr](http://www.lagarde-enuval.fr)

